

*Archevêché de Québec,
30 Mai, 1850.*

MONSIEUR,

Notre Saint Père le Pape étant
heureusement rétabli sur le trône pontifical, vous
voudrez bien discontinuer les prières, prescrites par la
circulaire de Monseigneur l'Archevêque, en date du 21
décembre, 1848.

Je suis bien sincèrement,

Monsieur,

Votre très-humble serviteur,

† R. F. EV. de SIDYME.